

Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche
Palais fédéral est
3003 Berne



Notre réf. SICT

Date 16 février 2022

Révision partielle de la loi sur les cartels (LCart) – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais a pris connaissance du projet de révision partielle de la loi sur les cartels soumis à consultation. Il vous remercie de l'opportunité qui lui est offerte de faire valoir son point de vue et vous transmet les remarques suivantes.

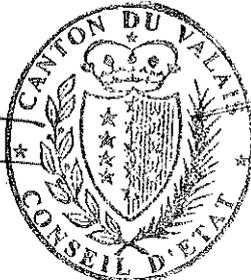
Tout d'abord, nous tenons à saluer la proposition visant à remplacer le test de dominance qualifié prévu actuellement par la Loi sur les cartels par le test SIEC (« *Significant Impediment to Effective Competition* ») utilisé notamment dans la plupart des pays de l'Union Européenne. Cette évolution permettra de mieux tenir compte à la fois de la digitalisation croissante de l'économie mais également de son interconnexion toujours plus forte avec l'étranger.

Quant aux mesures visant à améliorer le droit civil des cartels et la procédure d'opposition, nous les soutenons sans réserve. Les autres modifications prévues n'apportent pas de commentaire particulier de notre part du fait qu'elles permettront non seulement d'accélérer la procédure administrative en lien avec la Loi sur les cartels mais également d'améliorer l'efficacité de l'application de cette législation.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre prise de position et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président
Frédéric Favre



Le chancelier
Philipp Spörri

Copie à par courriel à wp-sekretariat@seco.admin.ch